

## **Message du Conseil communal au Conseil général N° 30 du 2 juin 2014**

**OBJET : Crédit de Fr. 265'000.- pour l'aménagement de l'ancienne administration communale pour l'ouverture d'une antenne UAPE des Patachous, à Glovelier**

---

### **1. Considérations générales**

Le Conseil général, lors de sa séance du 29.04.2014, a accepté de poursuivre le projet et la demande de 10 places d'accueil supplémentaires pour écoliers sur le site de Bassecourt et la demande d'ouverture d'une antenne à Glovelier pour 14 places. Ces deux dossiers ont été adressés au service de l'Action sociale.

Pour accueillir les enfants sur le site de Glovelier, les locaux de l'ancienne administration doivent être adaptés et aménagés différemment. La Commune de Haute-Sorne, propriétaire du bâtiment abritant la future unité UAPE, a mandaté le Bureau d'architecture Burri et Partenaires Sàrl à Soyhières qui a rendu son devis.

### **2. Considérations particulières**

Au vu du nombre croissant de demandes de subventions des communes jurassiennes à l'office fédéral de l'action sociale, les conditions fixées dernièrement pour les demandes des unités d'accueil sont définies comme suit :

- Solde pour le canton du Jura au 22.01.2014, Fr. 257'000.-
- Dépôt de la demande de subventions auprès de l'OFAS avant le 1 juillet 2014
- Ouverture de la nouvelle structure d'unité d'accueil avant le 31 janvier 2015

En effet, l'enveloppe des contributions octroyées au canton du Jura arrive à épuisement, d'autres demandes de communes sont aussi en cours.

Afin de pouvoir s'organiser pour janvier 2015, nous devons certes attendre la décision cantonale pour l'octroi de places supplémentaires, mais nous devons déposer la demande de subsides assez tôt afin d'espérer encore une manne de la Confédération. Le Conseil communal est conscient que si nous attendons le prochain Conseil général de fin septembre, le temps nous manquera pour établir les soumissions des travaux, adjudications et réalisation, pour une ouverture en janvier 2015.

C'est pourquoi, le Conseil communal est d'avis qu'il faut prévoir cet investissement sous réserve de la décision de ratification du nombre de places octroyées par le Gouvernement.

### **3. Points particuliers**

Les principes suivants ont été retenus par le Conseil communal pour la suite du dossier :

- Déposer la demande de subventions OFAS avant le 1<sup>er</sup> juillet 2014
- Voter le crédit d'investissement au Conseil général sous réserve de l'octroi de places supplémentaires par le canton
- En cas de refus du service cantonal et du Gouvernement, le projet sera repris ultérieurement
- En cas d'acceptation, le permis doit être déposé, suite de quoi les soumissions et le projet pourront être mis en œuvre.

#### **4. Descriptif et coût des travaux**

L'aménagement prévoit un espace repas avec cuisine, un espace jeux, une salle de repos, un bureau, des vestiaires, une buanderie et des sanitaires. Le devis comprend :

Les travaux préparatoires	Fr.	10'000.-
Maçonnerie	Fr.	5'000.-
Installations électriques et lustreries	Fr.	12'500.-
Ventilation et chauffage	Fr.	17'500.-
Installations sanitaires et agencement cuisine	Fr.	50'500.-
Menuiserie, parois, portes et serrurerie	Fr.	43'000.-
Revêtement de sol, carrelage, peinture	Fr.	45'000.-
Honoraires	Fr.	23'000.-
Autorisations et taxes	Fr.	2'500.-
Divers et imprévus	Fr.	<u>16'000.-</u>
<b>Coût total des travaux</b>	<b>Fr.</b>	<b>225'000.-</b>
<b>Mobilier</b>	<b>Fr.</b>	<b><u>40'000.-</u></b>
<b>Total crédit d'investissement, BRUT TTC</b>	<b>Fr.</b>	<b>265'000.-</b>

Une analyse d'amiante a été effectuée et s'est révélée négative.

L'association des Patachous s'acquittera d'une location annuelle supplémentaire à fixer par la Commune selon les normes cantonales admises (maximum Fr. 1'300.00/place et par année), soit un retour sur investissement pour la Commune.

#### **5. Financement**

La dépense sera couverte par voie d'emprunt.

##### **Plan de financement**

Investissement brut	Fr.	265'000.-
Subventions à recevoir	Fr.	<u>p.m.</u>
Investissement net	Fr.	265'000.-

#### **6. Préavis des Autorités**

Le Conseil communal, le dicastère des bâtiments et celui des écoles, culture, sports et affaires sociales préavisent favorablement cet objet. Le dicastère des finances préavise également favorablement le message en relevant toutefois le coût élevé des travaux. Aussi, il demande au Conseil communal d'avoir un œil bienveillant sur l'utilisation du crédit.

Le Conseil général est invité à édicter l'arrêté le concernant.

Haute-Sorne le 2 juin 2014

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**

**Le Président**

**Jean-Bernard VALLAT**

**Le Secrétaire**

**Michel GUERDAT**